



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 15077

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'action du Gouvernement français pour obtenir la libération du jeune caporal franco-israélien Gilad Shalit. En effet, ce jeune militaire, bénéficiant d'une double nationalité française et israélienne, a été kidnappé par les factions du Hamas le 27 juin 2006 ; depuis cette date, les parents de Gilad Shalit n'ont pu le rencontrer ou le faire visiter par la Croix-Rouge, ni même obtenir le moindre signe de vie de la part des autorités palestiniennes qui dirigent la bande de Gaza. Cette situation est tout à fait contraire aux règles humanitaires les plus élémentaires pour un prisonnier de guerre. Ce prisonnier étant de nationalité française, son sort devrait concerner, voire mobiliser, la diplomatie française dans les semaines qui viennent. Ce souhait est d'ailleurs le seul espoir de ses parents, comme d'ailleurs de la population israélienne qui s'inquiète également du sort de deux autres soldats israéliens, Eldad Regev et Ehud Goldwasser, également retenus comme otages par le Hezbollah dans le Sud Liban. Il lui demande donc de lui préciser l'action que compte mener la France pour obtenir la libération du soldat Shalit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur la situation de M. Gilad Shalit, soldat israélien et citoyen français, enlevé le 25 juin 2006. Comme le Président de la République l'a notamment rappelé lors de l'entretien qu'il a accordé le 9 juillet 2007 à M. Noam Shalit ainsi qu'aux familles des soldats Ehud Goldwasser et Eldad Regev, leur libération est au cœur des préoccupations de l'ensemble des autorités françaises. Le Président a réitéré ce message auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs lors de sa visite en Israël et dans les territoires palestiniens du 22 au 24 juin 2008. La libération de Gilad Shalit ne peut être obtenue que par la voie de la médiation. Ces négociations sont par essence délicates, la priorité étant de n'engager aucune action qui mette la vie de notre compatriote en péril. Les autorités françaises n'entendent pas interférer dans les démarches en cours, mais au-delà des déclarations la France apporte son plein soutien aux efforts de médiation entrepris actuellement par l'Égypte et utilise, avec ses principaux partenaires, tous les canaux dont elle dispose dans la région pour faciliter une solution rapide à cette situation douloureuse. C'est dans ce cadre que le Président de la République a adressé, le 11 mars dernier, un courrier personnel au Président Mubarak afin de rappeler toute l'importance que la France attachait à la libération de Gilad Shalit ainsi qu'aux gestes humanitaires et aux signes de vie dont ses ravisseurs pourraient témoigner. À ce titre, nous nous sommes félicités de la preuve de vie qui a été apportée, le 8 juin, sous la forme d'un courrier de leur fils aux parents de Gilad Shalit. En septembre 2007, à l'occasion de sa visite au Proche-Orient, durant laquelle il a rencontré de nouveau le père de Gilad Shalit, M. Bernard Kouchner avait également fait part à l'ensemble de ses interlocuteurs des attentes de notre pays. Comme il s'y était engagé devant les parlementaires français, le 6 février, il a de nouveau évoqué la situation de notre compatriote, lors de son déplacement en Israël et dans les territoires palestiniens (des 16 et 17 février) avec l'ensemble des interlocuteurs rencontrés. Il a réaffirmé ce message lors de son dernier séjour dans la région, du 21 au 23 mai 2008. Tout comme cela a été rappelé, le 19 octobre 2007, à M. Noam Shalit lors de sa dernière visite à Paris, l'honorable parlementaire peut être assuré de la pleine mobilisation de l'ensemble des autorités françaises qui suivent attentivement cette affaire sensible et

humainement difficile.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15077

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 426

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5631